

Commune de BIOLLET

Conseil Municipal du lundi 11 mars 2019 - 20h

Présents : A. Verge, A. Carlier, S. Poughon, JP Touveron, G. Martin, A. Darvenne, L. Barse, R. Guillot , J. Martins

Excusés : D. Saby, R. Sauret

Secrétaire de séance : A. Carlier

1- Statuts de la Mission Locale

Le statuts de la Mission Locale ont été soumis pour approbation aux délégués lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2018 à Riom. Ceux-ci les ont acceptés.
Il est nécessaire que chaque commune adhérente délibère sur ces statuts et nomme les délégués.

Décision : les conseillers acceptent la nouvelle version des statuts et nomme A. Carlier comme délégué principal et Annie Darvenne comme déléguée suppléante.

2- Remplacement de Clarisse à la cantine

Il est nécessaire de prévoir le remplacement de Clarisse à la cantine en cas d'absence.

Décision : on prend une délibération en ne précisant pas le nom du (ou de la) remplaçant(e).

3- Vente de bien de section de La Chabassière

En 2018, Gaël Chaffraix était le seul qui s'était porté acquéreur du bien de section correspondant. Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 19 mars 2018 qui avait donné son accord.

Depuis, Victor Pérès s'est aussi porté acquéreur.

Décision : on prend une nouvelle délibération annulant la précédente, acceptant l'achat du bien de section par Victor Pérès.

4- Cartes postales de Biollet

Pierre-Georges Coudert d'Auzances a proposé la création d'une carte postale pour la commune : soit 95 cartes pour un montant de 195 € TTC, avec une option à 80 € si on souhaite acquérir le droit de reproduction. Voir modèle définitif en annexe.

Décision : on demande aux vendeurs potentiels de la commune (les 2 bars, le salon de coiffure, Choco Marcel et le Bost) s'ils acceptent de vendre les cartes nouvelles.

En fonction des réponses, on décidera d'acheter ou non les cartes à M. Coudert.

5- Programme F.I.C. 2019-2020-2021

But : proposer avant le 15 mars au Conseil Départemental, dans le cadre du FIC, des opérations de voirie / bâtiments pour 2019-2020-2021, qui pourront bénéficier de subvention. Les demandes pour 2019 doivent être accompagnées de devis.

Le taux de subvention est fixé à 25 % du coût HT auquel on applique un coefficient de solidarité de 1,17, soit 29,25 %.

Pièces utilisées pour la discussion (jointes en annexe) : devis du SIV de Menat pour la voirie, des entreprises Bessège et Guillot pour les travaux de rénovation et isolation de la salle des fêtes et réfection du préau de l'école.

Travaux de voirie

Chantier n°	Libellé	Longueur (mètres)	Coût du chantier	
			devis initial	devis révisé sur demande du CM
1	Lamadon	80	2 744,00	
2	Le Venteuil	200	5 783,75	
3	Chez Cazard	600	12 372,50	17 377,50
4	Chantesel	650	17 071,25	
5	Le Prat	200	7 288,75	7 288,75
6	Le Bost	350	11 576,25	16 581,25
7	Puy La Chaume	500	17 150,00	
8	La Villefranche	85	2 658,25	
9	Les Arses	30	857,50	
10	La Garenne	900	57 627,50	47 746,65
11	Nouailhat	125	3 097,50	3 097,50
		Total		92 091,65

Décision : chantiers **3, 5, 6** et **11** en priorité **1** pour 2019 et chantier **10** en priorité **1** pour 2021.

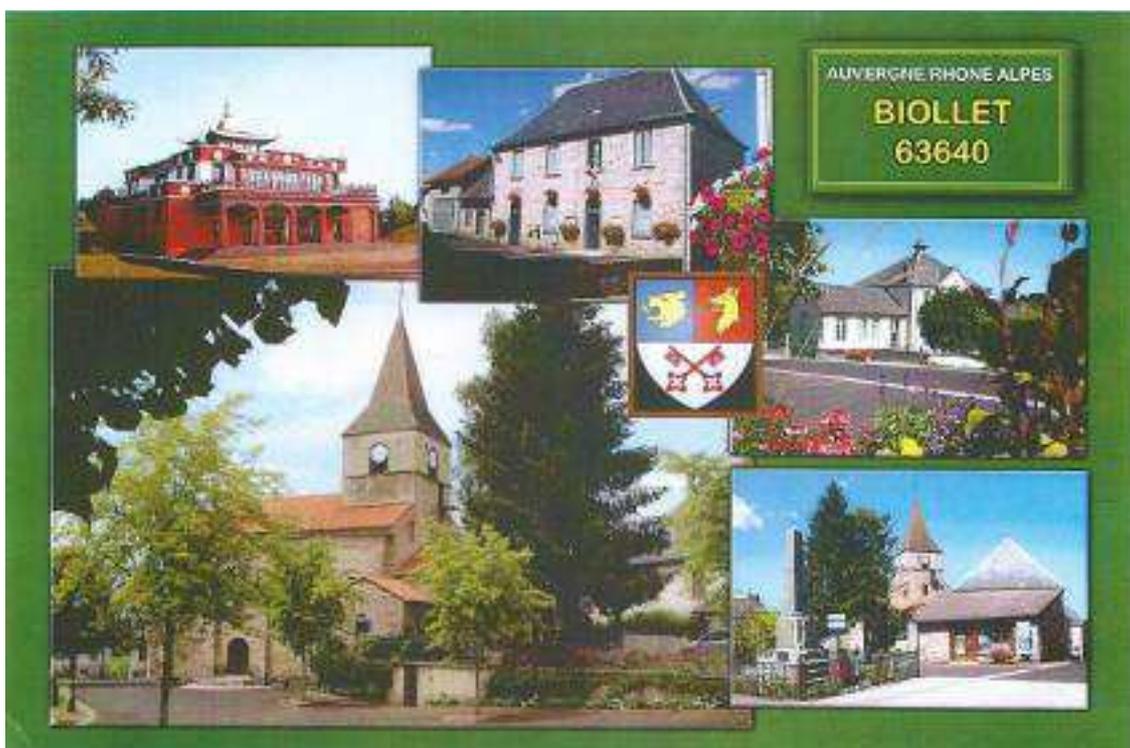
Travaux de bâtiment

Libellé	Devis ou évaluation HT		
	Entreprise Bessège	Entreprise Guillot	Entreprise à déterminer
Rénovation et isolation de la salle des fêtes	28 627,50 + 5 100,00		
Réfection du préau de l'école	12 124,50	15 881,10	
ADAP – mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes			20 400,00

Décision : devis Bessège pour la salle des fêtes, celui de Guillot pour le préau, soit un sous-total de 49 608,60 € auquel on ajoute le coût de l'ADAP soit un total global de 70 008,60 € en priorité 1 pour 2020.

En outre, on prévoit en 2021, en priorité 2, pour 45 000,00 € de travaux sur les bâtiments communaux.

Projet définitif de carte postale



**FOND D'INTERVENTION COMMUNALE****TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE - PROGRAMME FIC VOIRIE 2019-2020-2021****COMMUNE DE BIOLLET**

DEVIS ESTIMATIF

N°	DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	MONTANT
1	LAMADON				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	320,00	0,70	224,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	160,00	8,75	1400,00
	Enduit bicouche.	m ²	320,00	3,50	1120,00
					2744,00
2	LE VENTEUIL				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	675,00	0,70	472,50
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	337,00	8,75	2948,75
	Enduit bicouche.	m ²	675,00	3,50	2362,50
					5783,75
3	CHEZ CAZARD				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	2200,00	0,70	1540,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	358,00	8,75	3132,50
	Enduit bicouche.	m ²	2200,00	3,50	7700,00
					12372,50
4	CHANTESEL				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	2350,00	0,70	1645,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	823,00	8,75	7201,25
	Enduit bicouche.	m ²	2350,00	3,50	8225,00
					17071,25
5	LE PRAT				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	850,00	0,70	595,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	425,00	8,75	3718,75
	Enduit bicouche.	m ²	850,00	3,50	2975,00
					7288,75
6	LE BOST				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	1350,00	0,70	945,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	675,00	8,75	5906,25
	Enduit bicouche.	m ²	1350,00	3,50	4725,00
					11576,25
7	PUY LA CHAUME				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	2000,00	0,70	1400,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	1000,00	8,75	8750,00
	Enduit bicouche.	m ²	2000,00	3,50	7000,00
					17150,00
8	LA VILLEFRANCHE				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	310,00	0,70	217,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	155,00	8,75	1356,25
	Enduit bicouche.	m ²	310,00	3,50	1085,00
					2658,25
9	LES ARSES				
	Dérasement d'accotement et balayage.	m ²	100,00	0,70	70,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	50,00	8,75	437,50
	Enduit bicouche.	m ²	100,00	3,50	350,00
					857,50
10	LA GARENNE				
	Dérasement d'acotement et balayage.	m ²	4450,00	0,70	3115,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	4450,00	8,75	38937,50
	Enduit bicouche.	m ²	4450,00	3,50	15575,00
					57627,50
11	NOUIHAT				
	Dérasement d'acotement et balayage.	m ²	400,00	0,70	280,00
	Grave émulsion avec accrochage et protection	m ²	162,00	8,75	1417,50
	Enduit bicouche.	m ²	400,00	3,50	1400,00
					3097,50

MONTANT H.T.**138 227,25**

FAIT A MENAT LE 04/03/2019

ENTREPRISE BESSEGE ERIC
 MAZAN
 63330 SAINT-HILAIRE DE PIONSAT
 Tél. : 04.73.52.14.14/06.20.76.25.89
 Email : eric.bessege@wanadoo.fr

Menuiserie
 Charpente
 Couverture
 Zinguerie

RECU LE

- 8 MARS 2019



COMMUNE BIOLLET

LE BOURG

63640 BIOLLET

DEVIS n° 50002148

Adresse des travaux :
 LE BOURG
 63640 BIOLLET

ST HILAIRE, le 06/03/2019

Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
salle des fêtes					
Isolation comble laine soufflée fourniture et main d'oeuvre comprise	M2	170,000	30,00	5 100,00	20%
Sous-total salle des fêtes				5 100,00	

Total H.T.	5 100,00 €
T.V.A. 20%	1 020,00 €
Total T.T.C.	6 120,00 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
 Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 6 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Acompte à la signature (30%) : 1 836,00 €
- Solde sur facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- Le chèque d'acompte

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :	Date :
	Signature :
	précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

ENTREPRISE BESSEGE ERIC

MAZAN

63330 SAINT-HILAIRE DE PIONSAT

Tél. : 04.73.52.14.14/06.20.76.25.89

Email : eric.bessege@wanadoo.fr

Menuiserie
Charpente

Couverture
Zinguerie

REÇU LE

- 8 MARS 2019



COMMUNE BIOLLET

LE BOURG

63640 BIOLLET

DEVIS n° 50002146

Adresse des travaux :

LE BOURG

63640 BIOLLET

ST HILAIRE, le 06/03/2019

Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
PREAU					
Dépose couverture avec soins pour réemploi	M2	130,000	6,00	780,00	20%
Dépose charpente	Ens	1,000	380,00	380,00	20%
Repose charpente fourniture comprise	M3	2,250	1 050,00	2 362,50	20%
Chevron fourniture et pose comprise	M1	275,000	6,50	1 787,50	20%
Gouttière zinc fourniture et pose comprise	ML	18,000	28,50	513,00	20%
Couverture façade ardoise naturelle fourniture et pose comprise	M2	65,000	72,00	4 680,00	20%
Couverture arrière ardoise déposée	M2	65,000	12,00	780,00	20%
Faitage fourniture et pose comprise	ML	18,000	25,00	450,00	20%
Rive extérieur fourniture et pose comprise	ML	14,500	27,00	391,50	20%
Sous-total PREAU				12 124,50	

Total H.T.

12 124,50 €

T.V.A. 20%

2 424,90 €

Total T.T.C.

14 549,40 €

**Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.**

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 6 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Acompte à la signature (30%) : 4 364,82 €
- Solde sur facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- Le chèque d'acompte

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :	Date : Signature :
	précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

ENTREPRISE BESSEGE ERIC

MAZAN

63330 SAINT-HILAIRE DE PIONSAT

Tél. : 04.73.52.14.14/06.20.76.25.89

Email : eric.bessege@wanadoo.fr

Menuiserie
Charpente

Couverture

Zinguerie

REÇU LE

- 8 MARS 2019



COMMUNE BIOLLET

LE BOURG

63640 BIOLLET

DEVIS n° 50002147

Adresse des travaux :

LE BOURG

63640 BIOLLET

ST HILAIRE, le 06/03/2019

Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
Salle des fêtes					
Ossature bois fourniture et pose comprise	M2	195,000	15,00	2 925,00	20%
Isolation fourniture et pose comprise	M2	195,000	28,50	5 557,50	20%
Bardage fibre ciment cédralclick (couleur à définir) fourniture et pose comprise	M2	195,000	91,00	17 745,00	20%
Angle extérieur fourniture et pose comprise	MI	62,000	21,00	1 302,00	20%
Habillage tableau fenêtre et bassoire	U	9,000	122,00	1 098,00	20%
<u>Sous-total Salle des fêtes</u>				<u>28 627,50</u>	

Total H.T.	28 627,50 €
T.V.A. 20%	5 725,50 €
Total T.T.C.	34 353,00 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 6 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Acompte à la signature (30%) : 10 305,90 €
- Solde sur facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- Le chèque d'acompte

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :	Date :
	Signature :
	précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

SAS Guillot Romeo

Termes

63640 Biollet

Tél portable : 06 33 96 28 49

Email : sasguillot@gmail.com

Devis

Commune de Biollet

le bourg

63640 BIOLLET

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000097	04/03/2019	CL00049	03/04/2019		

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Réfection du préau de l'école :					
- dépose de la couverture .	132,00	M2	5,00	660,00	20,00
- dépose des bois et évacuation .	132,00	M2	2,50	330,00	20,00
- taillage de trois fermes .	1,60	M3	1 000,00	1 600,00	20,00
- pose des pannes .	1,90	M3	600,00	1 140,00	20,00
- pose des chevrons .	282,00	ML	6,00	1 692,00	20,00
- arrasement sur les murs .	32,70	ML	25,00	817,50	20,00
- pose de la sous-toiture et liteaux .	132,00	M2	12,00	1 584,00	20,00
- pose d'ardoises d'Espagne sur le coté cour .	66,00	M2	70,00	4 620,00	20,00
- pose des anciennes ardoises sur l'arrière .	66,00	M2	12,00	792,00	20,00
- pose de cheneaux et descentes sur pare-closes .	18,30	ML	52,00	951,60	20,00
- pose d'un bardage en Mélèze .	28,00	M2	60,50	1 694,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Groupama, située Riom, valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	15 881,10	3 176,22

Total HT	15 881,10
Total TVA	3 176,22
Total TTC	19 057,32
Acomptes	0,00
Net à payer	19 057,32 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)